

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 15 mars 2018, à 18 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire suppléant : Monsieur Réal Emond

Les conseillers (ère) : Madame Marie Claude Boudreault
Monsieur Jean-Paul Giroux
Monsieur Serge Dion

Était absent : Monsieur Donald Perron
Madame Julie Brisson
Monsieur Réjean Tremblay

Assiste également à cette séance :
Chantale Otis, directrice générale
et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du Code Municipal du Québec stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le mardi le 13 mars 2018, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 15 mars 2018 est déclarée régulièrement constituée par le maire suppléant qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Honoraires pour télémétrie/ Projet aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées
- 4.0 Honoraires pour télémétrie / Projet bâtiment du futur supprimeur d'aqueduc
- 5.0 Demande d'aide financière / Table locale de concertation des aînées de la Haute-Côte-Nord
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation qui leur a été transmis le 13 mars 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION
18-03-3225**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 mars 2018.

HONORAIRES POUR TÉLÉMÉTRIE/ PROJET AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE suite à la rencontre tenue avec les ingénieurs le 13 mars dernier relativement à la finalisation des plans et devis pour appel d'offres dans le projet d'aqueduc, égout et voirie et assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas statué sur l'ajout de la télémétrie en lien avec le réseau d'égout ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de ce dossier, il s'avère nécessaire et avantageux pour la municipalité de pouvoir suivre les ouvrages par la télémétrie ;

ATTENDU QUE les honoraires des ingénieurs n'incluent pas les coûts relatifs à la préparation des plans et devis pour la télémétrie en lien avec le réseau d'égout ;

**RÉSOLUTION
18-03-3226**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate la firme BPR infrastructures Inc. pour intégrer aux plans en cours de préparation actuellement dans le projet global d'assainissement des eaux usées, le montant budgétaire maximum de 19 000\$ facturable sur une base horaire pour l'ajout de la télémétrie pour les installations en eaux usées.

HONORAIRES POUR TÉLÉMÉTRIE/ PROJET BÂTIMENT DU FUTUR SURPPRESSEUR D'AQUEDUC

ATTENDU QUE suite à la rencontre tenue avec les ingénieurs le 13 mars dernier relativement à la finalisation des plans et devis pour appel d'offres dans le projet d'aqueduc, égout et voirie et assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas statué sur l'ajout de la télémétrie en lien le bâtiment du futur surpresseur d'aqueduc ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de ce dossier, il s'avère nécessaire et avantageux pour la municipalité de pouvoir suivre les ouvrages par la télémétrie;

ATTENDU QUE les honoraires des ingénieurs n'incluent pas les coûts relatifs à la préparation des plans et devis pour la télémétrie en lien avec le futur surpresseur ;

ATTENDU QUE ces frais seront à la charge du ministère du Transport et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**RÉSOLUTION
18-03-3227**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate la firme Tétra Tech QI Inc. pour intégrer aux plans en cours de préparation actuellement dans le projet global de bâtiment pour le futur surpresseur d'aqueduc, le montant budgétaire maximum de 6 000\$ facturable sur une base horaire pour l'ajout de la télémétrie pour l'aqueduc.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / TABLE LOCALE DE CONCERTATION DES AINÉS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

**RÉSOLUTION
18-03-3228**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 200\$ à la Table locale de concertation des aînés de La Haute-Côte-Nord dans le cadre de leur projet de production d'un planificateur (agenda) s'adressant aux aînés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
18-03-3229**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 18 h 11 heures.

Nombre de citoyens présents 1

Je, Réal Émond, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Réal Émond,
Maire suppléant**

**Chantale Otis,
Directrice générale,
secrétaire-trésorière**